

Fiche 1 : PROCEDURE D'ADMISSION EN TROISIEME «PREPA-METIERS »

Les classes de troisième « prépa-métiers » s'adressent à des élèves volontaires qui à l'issue de la classe de quatrième souhaitent s'orienter plus particulièrement vers la voie professionnelle et l'apprentissage.

Ces classes cherchent à susciter chez des élèves l'envie de réussir par la pédagogie de projet, à travers la découverte de différents secteurs socio-professionnels.

L'objectif est de permettre aux élèves de développer des compétences mobilisables dans le monde du travail et de mieux appréhender la réalité des métiers. A terme, il s'agira pour eux d'affiner leur parcours de formation.

A. PROFIL DES ELEVES

Il s'agit d'élèves ayant la maturité suffisante pour tirer profit de séquences d'observation, de stages en milieu professionnel et de périodes d'immersion dans des lycées, CFA ou UFA.

La troisième « prépa-métiers » n'a pas vocation à accueillir des élèves présentant des problèmes d'ordre disciplinaire ou d'absentéisme lourd.

Les élèves en grande difficulté scolaire, ainsi que ceux qui peuvent suivre une classe de troisième générale de collège, n'ont pas le profil attendu en 3^{ème} « prépa-métiers ».

B. ZONES DE RECRUTEMENT

Les classes de troisième « prépa-métiers » ne sont pas sectorisées. La priorité est accordée aux élèves du réseau et des réseaux limitrophes en fonction de la carte des formations et de l'accessibilité. La commission devra veiller à ce que les temps de transport occasionnés pour les élèves soient raisonnables. La liste se trouve en annexe 1 avec les LVA et LVB proposées dans chacun des établissements.

C. CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Les représentants légaux des élèves volontaires en fin de classe de quatrième souhaitant entrer dans une classe de troisième « prépa-métiers », effectueront une demande auprès du chef d'établissement d'origine au moyen du dossier de candidature joint à cette circulaire.

Durant l'année de quatrième, un entretien personnalisé, fondé sur la motivation et sur le bilan des acquis de l'élève, aura lieu avec le professeur principal, le Psy EN et éventuellement d'autres membres de l'équipe éducative.

La liste des établissements proposant une classe de troisième « prépa-métiers » est proposée en annexe. Pour chaque collège sont précisées les LVB disponibles afin d'assurer la continuité linguistique.

Les élèves ont la possibilité de formuler 2 vœux d'établissement.

D. SAISIE DES VŒUX ET DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'application « Affectation en troisième prépa-métiers » accessible via le portail Esterel est utilisée pour gérer l'affectation en s'appuyant sur le travail des commissions.

Les établissements d'origine des candidats utilisent l'application « Affectation en troisième prépa-métiers » pour importer les dossiers élèves de SIECLE, saisir les vœux et éditer les notifications d'affectation, de liste supplémentaire ou de non affectation.

Pour chaque vœu un dossier est déposé **sur la Plateforme Numérique d'Echange (PNE EPLE) de l'établissement d'accueil demandé.**

Le dossier doit comprendre :

- Le dossier académique de demande d'admission renseigné par l'établissement d'origine ;
- La copie des bulletins scolaires disponibles ;
- La grille d'aide à la prise de décision du conseil de classe du second trimestre.
- Les documents médicaux et sociaux (éventuellement), transmis au service Santé/Social ;
- Tout autre document, fourni par la famille ou l'établissement d'origine, susceptible d'étayer la demande.

E. ORGANISATION DES COMMISSIONS

Des commissions territoriales regroupent des établissements de plusieurs réseaux. La constitution des sous-commissions sera transmise dans les plus brefs délais.

Chaque commission territoriale sera co-présidée par un chef d'établissement et un directeur de CIO.

Avant chaque commission territoriale, chaque président sera destinataire d'un tableau récapitulatif la liste des candidats pour chaque établissement d'accueil.

Les élèves ayant formulé un vœu dépendant d'une autre commission seront signalés afin de pouvoir contacter la commission en question. Si un élève est retenu par deux commissions, l'affectation sur le vœu de rang 1 est privilégiée.

Des sous-commissions seront constituées afin de permettre l'examen d'un nombre de dossiers raisonnable tout en favorisant une expertise croisée pour l'analyse de ces dossiers.

Elles seront composées à minima du chef d'établissement de la classe de l'établissement proposant une 3PM, de l'EN 2nd degré ou de l'inspecteur référent de l'établissement et d'un Psy-EN.

F. PROCEDURE A SUIVRE

Les dossiers sont instruits selon les critères suivants :

- Appréciation de la motivation du jeune
- Avis de l'équipe pédagogique, du PSY-EN-EDO, du chef d'établissement
- Compétences et évaluations de l'élève.

Chaque sous-commission a la responsabilité **de formuler une proposition pour chaque vœu exprimé** :

- « **Affecté rang x** »
- « **Liste Supplémentaire rang x** »
- « **Non admis** ».

Si le nombre de candidatures le permet, la liste supplémentaire sera constituée par un nombre de dossiers équivalents à la capacité d'accueil.

A l'issue des sous-commissions, le tableau récapitulatif des propositions est envoyé à l'adresse suivante :

ce.iio13@ac-aix-marseille.fr

Une commission départementale vérifiera la cohérence de l'ensemble des propositions et procédera à leur validation.

G. ÉLÈVES ISSUS D'UN AUTRE DÉPARTEMENT DANS L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Les élèves issus d'un autre département de l'académie pourront candidater via l'application dédiée dans les délais indiqués ci-dessous (procédure identique département du 13 : cf paragraphe J).

H. ÉLÈVES ISSUS D'UNE AUTRE ACADÉMIE OU D'UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Les établissements d'origine hors académie d'Aix-Marseille ou privé téléchargent le dossier de candidature à l'adresse suivante : <https://www.ac-aix-marseille.fr/orientation-et-affectation-avant-le-baccalaureat-122005>

Les équipes le renseignent et l'envoie avant la date du **jeudi 16 mai, délai de rigueur**, à chaque établissement demandé (vœu 1 et vœu 2) et en copie à ce.iio13@ac-aix-marseille.fr

Les services de la DSDEN des Bouches du Rhône se chargeront de la saisie des vœux dans l'application dédiée et se chargeront de l'édition et de la communication aux établissements d'origine (admis, refusé, liste supplémentaire).

I. DIFFUSION DES RESULTATS

L'affectation sera prononcée par le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, dans la limite des capacités d'accueil à l'issue de la commission départementale.

Les candidats non admis seront, de droit, accueillis en classe de troisième dans leur collège d'origine fréquenté l'année précédente.

Les établissements d'origine éditent les notifications d'affectation via l'application et les communiquent aux familles pour procéder à l'inscription.

Les établissements d'accueil accèdent à la liste des résultats. Ils sont responsables de la gestion des listes supplémentaires.

L'inscription doit impérativement intervenir avant le 18 juin de l'année en cours. Passée cette date, le bénéfice de l'affectation sera perdu et la place pourra être proposée à un élève figurant sur la liste supplémentaire.

J. CALENDRIER

Du lundi 6 mai au jeudi 16 mai 2024	Saisie des vœux dans l'application « Affectation en 3e Prépa-Métiers » et dépôt des dossiers sur la PNE des établissements demandés
Vendredi 24 mai	Sous Commissions territoriales de classement des dossiers A l'issue des sous-commissions, les propositions de classement sont envoyées à ce.iio13@ac-aix-marseille.fr
Mardi 28 mai	Commission départementale de régulation et de validation des propositions des sous-commissions
Jeudi 30 mai	Etablissements d'origine : édition des notifications d'affectation et remise aux familles
	Etablissement d'accueil : consultation des résultats
Au plus tard le mardi 18 juin 2024	Inscription des élèves
Mercredi 19 juin 2024	Appel aux listes supplémentaires

ANNEXE 1 : Capacités et LVA/LVB

Attention : fermeture de la 3^{ème} prépa-métiers sur le lycée professionnel L'Estaque et ouverture d'une 3^{ème} prépa-métiers au collège Dumas (14^{ème})

Nom établissement	Ville	capacités d'accueil au total	LVA	LVB
LPO EMILE ZOLA	AIX-EN-PROVENCE	24	Anglais	Espagnol
CLG CAMPRA	AIX-EN-PROVENCE	24	Anglais	Espagnol, Allemand, Italien
LP LYC METIER CHARLES PRIVAT	ARLES	25	Anglais	Espagnol
CLG LOU GARLABAN	AUBAGNE	24	Anglais	Espagnol
LPO MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	24	Anglais	Espagnol
LP LYC METIER LATECOERE	ISTRES	24	Anglais	Espagnol
LP LYC METIER LOUIS BLERIOT	MARIGNANE	48	Anglais	Espagnol
LP CHATELIER (LE)	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol
CLG VERSAILLES	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Italien, arabe, espagnol
CLG EDGAR QUINET	MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol, Allemand, Italien
CLG PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT	26	Anglais	Espagnol, Allemand, Italien
LP LYC METIER RENE CAILLIE	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol
LP CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol/Italien
CLG JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol
CLG ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol/Allemand
CLG EDOUARD MANET	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol
CLG MASSENET	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol, italien, Arabe
CLG CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Italien/Allemand
CLG ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol/Italien
CLG JEAN MOULIN	MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol/Italien
CLG HENRI BARNIER	MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT	25	Anglais	Espagnol, italien, Arabe
LP LYC METIER FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	24	Anglais	Espagnol/Italien
LP LYC METIER LEAU	MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	45	Anglais	Espagnol/Italien
LPO LYC METIER LYCEE POLYVALENT JEAN LURCAT	MARTIGUES	24	Anglais	Espagnol/Italien
LP LYC METIER ALPILLES (LES)	MIRAMAS	24	Anglais	Espagnol
CLG ALBERT CAMUS	MIRAMAS	16	Anglais	Espagnol, Allemand, Italien
LP LYC METIER JEAN MOULIN	PORT-DE-BOUC	24	Anglais	Espagnol
LP LYC METIER CHARLES MONGRAND	PORT-DE-BOUC	48	Anglais	Espagnol/Italien
LP LES FERRAGES	SAINT-CHAMAS	24	Anglais	Espagnol/Italien
LPO ADAM DE CRAPONNE	SALON-DE-PROVENCE	24	Anglais	Espagnol